

**Commission de Suivi de Site (CSS)
de l'incinérateur de la SETMI à Toulouse
Séance du 24 novembre 2017
- Relevé de conclusions -**

Madame TAUBER (DDT 31), représentant Monsieur le préfet de la Haute-Garonne, ouvre la séance (liste des participants jointe en annexe).

L'ordre du jour est le suivant :

1 - Étude du bilan d'exploitation 2016 comprenant le bilan d'activité, le bilan environnemental ainsi qu'un récapitulatif des réclamations reçues par l'exploitant;

2 – Présentation, par l'ATMO Occitanie, des résultats du suivi de la qualité de l'air;

3 – Présentation des études d'évaluation de l'impact environnemental et sanitaire de chantiers de mise en œuvre de mâchefers d'incinération de déchets non dangereux;

4 – Point sur le réseau de chaleur;

5 – Divers.

1 - Étude du bilan d'exploitation 2016 comprenant le bilan d'activité, le bilan environnemental ainsi qu'un récapitulatif des réclamations reçues par l'exploitant

M. CASTAGNEDE Directeur de la SETMI, prend la parole afin de présenter le bilan d'exploitation 2016.

M. CHAILLOU Toulouse Métropole, précise que l'on va dépasser les 30 km de réseau de chaleur dans quelques années.

M. CHARTIER mairie de Tournefeuille, indique qu'il lui semble qu'une extension était prévue vers Météo France, côté « Pradettes ».

M. CHAILLOU lui répond que pour le moment il n'y a rien d'acté. Le projet est en phase d'étude de faisabilité.

M. SCHMIDT Association des habitants de Lafourquette-Candie, indique que les nuisances olfactives sont parfois très fortes. Il pense que la communication vers les riverains n'est pas suffisante.

M. NIQUET DREAL Occitanie, propose que la SETMI anticipe davantage l'information aux riverains, lorsqu'elle effectue son arrêt annuel.

M. CASTAGNEDE s'y engage.

M. CHARTIER intervient sur les rejets pluviaux. Il avait déjà relevé il y a deux ans des débits en mètre cube par jour et des concentrations en AOX supérieurs à l'arrêté préfectoral. Il constate que les débits sont encore en hausse.

M. HAMON responsable exploitation SETMI, confirme ce qui est indiqué dans le rapport annuel d'exploitation, à savoir que depuis 2008, les analyses des rejets aqueux et les mesures de température, débit et pH sont réalisées sur le rejet pluvial final du site. Le débit mesuré n'est donc plus uniquement celui des effluents à la sortie de la station de traitement physico-chimique : il inclut également les eaux pluviales. La concentration en AOX est quant à elle mesurée au niveau de la station de traitement.

Le flux d'AOX est donc supérieur au flux fixé par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2004, car les concentrations en AOX sont multipliées par un débit supérieur au débit des eaux de la seule station de traitement.

Les méthodes d'analyses sont normées. Comme cela avait déjà été indiqué lors de la CSS de 2016, c'est la norme imposée pour la mesure des AOX qui ne permet pas de donner la réalité des concentrations en AOX dans les rejets. La SETMI a beaucoup de chlorures dans ses rejets, et la méthode d'analyse est perturbée par ces nombreux chlorures.

Mme GILLET DREAL Occitanie, précise que cette problématique se trouve dans d'autres sites.

2 - Présentation, par l'ATMO Occitanie, des résultats du suivi de la qualité de l'air

M. ROBIC, ATMO Occitanie, procède à la présentation.

M. CALES indique qu'il est intéressant d'observer ce qui se passe autour des axes de pollution (voies rapides).

M. ROBIC lui répond que la principale source de PM10 est la combustion qui est canalisée dans la cheminée et rejetée dans l'environnement. Sur l'étude de l'envoi de poussières à partir du site, les niveaux de concentrations sont en effet plus proches des mâchefers.

M. CALES souhaite savoir si on fait des progrès sur la connaissance des nano-particules.

M. ROBIC lui répond qu'il est prévu l'équipement d'un capteur qui permettrait de mesurer les particules ultra-fines en 2018 ou 2019.

3 - Présentation des études d'évaluation de l'impact environnemental et sanitaire de chantiers de mise en œuvre de mâchefers d'incinération de déchets non dangereux

M. GAROT ANTEA procède à la présentation.

4 - Point sur le réseau de chaleur

M. CHAILLOU procède à la présentation du réseau de chaleur.

Il précise que Toulouse Métropole travaille avec la SETMI pour améliorer la revalorisation énergétique de l'entreprise (développement d'un nouveau réseau de chaleur).

Il précise également que le quartier de Saint Simon n'est pas raccordé au réseau de chaleur car, au démarrage de ce procédé, le besoin n'était pas le même. Il s'agit désormais d'une priorité pour 2018.

M. REZEAU souhaite connaître le planning fixé par Toulouse Métropole.

M. CHAILLOU explique qu'il était prévu un réseau opérationnel en avril 2018 mais que, face à de nombreuses difficultés, il ne sera finalement opérationnel que fin 2018 voire début 2019.

M. CALES indique qu'il y a un problème avec les NOx et souligne qu'il faut regarder de près le type de génération de ces composés

Mme TAUBER souhaite savoir pourquoi certains incinérateurs peuvent être soumis à différents seuils.

Mme GILLET précise qu'un arrêté ministériel fixe les seuils de rejets pour l'ensemble des incinérateurs en France. Les différences sur chaque site sont ensuite liées à une sensibilité environnementale locale.

M. CASTAIGNEDE rappelle que les seuils ont une importance pour la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Cette taxe à l'entrée du site peut être inférieure ou pas en fonction des concentrations de NOx. La SETMI a une concentration au rejet de 200 mg/Nm³ car ils ont un procédé de traitement de NOx qui est non catalytique. Pour passer à une valeur de 80 mg/Nm³, il faudrait refondre le process de traitement et passer sur un système catalytique.

M. CALES se demande si un investissement ne serait pas opportun.

M. CASTAIGNEDE confirme que cela pourrait en effet faire l'objet d'une réflexion.

Mme TAUBER ajoute qu'une réduction de TGAP a bien sûr un intérêt pour le gestionnaire du site, mais que c'est également un indicateur concernant l'impact environnemental.

M. SCHMIDT souhaite avoir un éclairage sur le stockage des déchets durant la période estivale.

M. HAMON lui répond qu'une usine de méthanisation est en projet sur le site de Ginestous. Ce traitement va permettre de réduire les stocks de boues existants sous des hangars. Grâce à la diminution du volume de boues, la SETMI pourrait disposer d'une zone couverte pour le stockage de déchets.

M. CHARTIER souhaite savoir si la SETMI a les moyens de rester dans les limites de NOx. Il souhaite également savoir, sur la fabrication d'électricité via les turbo-alternateurs, si des améliorations sont prévues.

M. CASTAIGNEDE lui répond concernant les NOx, que lorsque la SETMI aura davantage de déchets, elle utilisera davantage de réactifs et que la concentration de NOx au rejet ne devrait donc pas augmenter. Concernant la valorisation électrique, une réflexion est en cours.

5 - Divers

M. POJER souhaite savoir s'il serait possible de couvrir certaines ouvertures du stockage des mâchefers, a minima du côté des habitations, car cela génère énormément de poussières.

M. CASTAIGNEDE lui répond que toutes les ouvertures sont utilisées.

Mme TAUBER propose que la SETMI étudie le coût d'un système de fermeture temporaire, puisque toutes les ouvertures ne sont pas utilisées simultanément.

M. POJER souhaite avoir plus de précisions sur le projet « modification accès ».

M. CASTAIGNEDE précise que cela consiste à ne plus avoir un accès pour les poids lourds et un autre pour les véhicules légers, mais un accès commun aux deux types de véhicules. Un employé serait positionné à l'entrée du site, afin qu'il puisse bien répertorier l'ensemble des personnes qui entrent sur le site.

M. CALES demande l'avancée de la CSS dans l'année, compte tenu du fait que les résultats examinés sont de l'année N-1.

Il est proposé qu'elle ait lieu en juin ou septembre.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée.

Pour le préfet et par délégation
L'adjointe au directeur


Mélanie TAUBER

Liste des participants

Présidente de la commission :

Mme Mélanie TAUBER, adjointe au directeur (DDT de la Haute-Garonne)

Administrations de l'Etat :

Mme Aurélie LAURENS, Cheffe du SEEF – (DDT de la Haute-Garonne)

Mme Magali DUHARCOURT, Cheffe de l'UPE (DDT de la Haute-Garonne)

M. Jean NIQUET, Chef de l'Unité Inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège, DREAL Occitanie

Mme Amélie GILLET, inspectrice des installations classées, DREAL Occitanie

Mme Candice JOFFRES, Assistante (DREAL Occitanie)

Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale :

M. Marc PERE, Président du syndicat mixte DECOSET

Mme Claire GERARD, Directrice du syndicat mixte DECOSET

M. Pascal BOUREAU, Elu de la commune de Blagnac

M. Patrick CHARTIER, Elu de la commune de Tournefeuille

M. Arnaud CHAILLOU, Chef de service Transition Energétique, Toulouse-Métropole

Mme Martine SUSSET, Elue déléguée mairie de Toulouse, conseillère Toulouse-Métropole, membre du bureau de DECOSET

Représentants des riverains de l'installation ou des associations de protection de l'environnement :

M. Gilbert CALES, Association St-Simon Environnement

M. Alain SCHMIDT, Association des habitants de Lafourquette-Candie

M. Alain POJER, Association des habitants de Lafourquette-Candie

Représentants de l'exploitant de l'installation :

M. Jean-François REZEAU, Directeur général délégué de la SETMI

M. Vincent CASTAIGNEDE, Directeur de la SETMI

M. Gaëtan HAMON, responsable exploitation SETMI

Mme Cécile BARILLERE, responsable Méthodes.HSE

Représentants des salariés de l'installation :

M. Fabrice MACIA

M. Serge TOURNIERM

Jean-Pierre MARTY

Autres personnalités :

M. Pierre-Yves ROBIC, ATMO Occitanie

M. Vincent GAROT, Chef de projet ANTEA